

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 68  
Hebdos régionaux de la Montérégie

**Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion**

**DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE MERCREDI 30 MAI À 19 HEURES**

COMMUNIQUÉ

Québec, le 15 mai 2007 – La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de M. Pierre André, président, et de M. Jean-Claude Panisset, commissaire, annonce la tenue de la première partie de l'audience publique sur le *Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion* par la Ville de Vaudreuil-Dorion. L'audience publique aura lieu à compter du mercredi 30 mai 2007 à 19 heures à la **salle Très-Sainte-Trinité (sous-sol de l'église) située au 145, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

**1. S'informer**

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

**2. S'exprimer**

Lors de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le mercredi 27 juin 2007, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 22 septembre 2007, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M<sup>me</sup> Line Beauchamp. Par la suite, la ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'à la **bibliothèque municipale de Vaudreuil-Dorion, située au 51, avenue Jeannotte**.

Toute la documentation est également accessible sur Internet au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

## **LE PROJET**

La Ville de Vaudreuil-Dorion propose de construire trois infrastructures routières distinctes à l'intérieur du périmètre de la ville. Le projet consisterait à élargir à quatre voies la rue Félix-Leclerc, sur une distance d'environ 2 km, de même que le boulevard de la Cité des Jeunes, sur environ 1,5 km, entre l'autoroute 540 et la voie ferrée du Canadien Pacifique. De plus, l'avenue André-Chartrand serait prolongée en un nouvel axe nord-sud à quatre voies d'une longueur d'environ 2 km entre le boulevard de la Cité des Jeunes et la route Harwood. Cette infrastructure comporterait trois principaux ouvrages, soit un pont d'un peu plus de 20 m pour la traversée de la rivière Quinchien et deux ponts ferroviaires pour traverser les corridors du Canadien Pacifique et du Canadien National. Le projet prévoit également l'aménagement de deux pistes cyclables aux abords du boulevard de la Cité des Jeunes et de l'avenue André-Chartrand.

La Ville estime le coût de construction du projet à environ 32 millions de dollars et prévoit la mise en service de la rue Félix-Leclerc pour 2007-2008, celle du boulevard de la Cité des Jeunes pour 2012 et celle de l'avenue André-Chartrand pour 2016.

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la commission, en composant le 418 643-7447 poste 423 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : [vaudreuil-dorion@bape.gouv.qc.ca](mailto:vaudreuil-dorion@bape.gouv.qc.ca).

## **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le BAPE a reçu le mandat de tenir une audience publique sur le *Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion*.